VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Germann—Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans. No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SUD WHITE,

A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL.

A L'ENCAN, A MIDI. **MARDI, 26 JUILLET,** A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et signé officiellement à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 13 juillet 1910, les deux dits ordres étant adressés à Joseph Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI le 26 août 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues White, Gasquet, (maintenant avenue Cleveland Dupré et Canal, et d'après un arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel est en date du 14 juillet 1900 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le descendant en ceci; ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de quatre vingt cinq pieds huit pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Cleveland et mesurant trente deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et un pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du lot du lot No quinze, de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot en ligne désigné par le No seize et trente deux pieds pris du fond ou la ligne de profondeur du lot numéro dix-neuf, d'après un devis dressé par C. A. D Hémécourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Laronsaint à J. F Tyrell, passé pardevant Chas T Soniat, notaire le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frederick Zengle, notaire. La vente sujette au bail existant et les loyers réservés au vendeur jusqu'au paiement de l'acte de vente, un dixième (sans intérêt) de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières. 910 rue Gravier.

Zengel, Thomas & Sutton avocats
25 juin—25 26—juil 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PETER DANIEL.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A No 91,289.

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet et 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée succession de Peter Daniel, dossier No 91,289 ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et annexé conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 12 juillet 1910, les deux dits ordres étant adressés à Joseph Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI le 16 août 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'îlet No 336 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Nord Dauphine et la Promenade Carondelet, désigné sur le numéro trois, mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, s'étendant en travers de la Promenade Carondelet, sur laquelle il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ayant cent cinq pieds, aux pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté vers la rue Nord Broad et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dauphine, d'après un levé et arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 3 décembre 1909 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et ledit que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quatre, contigu au lot No trois et mesurant comme suit: trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes à la Promenade Carondelet; il y a une profondeur sur le côté du lot No 3 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et une profondeur de quatre vingt dix sept pieds sur la ligne du lot No 5, d'après ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance en un an au crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges de la propriété avec le pacte de non aliénation et toutes autres clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs de cela, et les actes de vente dûdites propriétés lesquelles devront être passés pardevant Francis D. Chachemont, notaire, aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devront déposer 10 0/0 (non portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

J Arthur Chachemont avocat.
16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Cora Morera vs Mme Annie Destarly, veuve de Pierre Morera, et intrice de Simon P. Morera.—No 92,350—Cour Civile de District—Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'Ilet Cohn.

1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, ilet ave Carrollton

1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 16 août 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement en cause rendu le 11 mars 1910, et signé d'un juge siégeant en vacance et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée et numérotée, il sera offert à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un lot de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots E et I mesurant chacun 44 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur le lot H mesurant 30 pieds 2 pouces de façon à la rue Short, sur 155 pieds de profondeur.

2 Une certaine portion en dénudée de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 144 borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre E sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1909, dressé par Chas G. Dal Lais, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et sur la ligne de côté vers la rue Général Ogden à la rue profondeur de 99 pieds 7 pouces et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'îlet No 255, aux conditions de un tiers en plus comptant, balance en trois ans, en deux ans après date, garantie en sus paiement par nous comptes égaux devant être représentés par billets à recevoir daté de la date de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt du cette date, et la balance en un acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat si il y a un procès pour faire les traitements de la partie non payée du prix comptant. Les bornes des terrains devant être vendues pour le comptant.

Les actes de vente parlevant James T. Nix, notaire aux frais des acquéreurs; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs
16 juil.—16 17 24 31—août 7 14 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Cotti, Exécuteur Testamentaire Datif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 4 AOUT 1910, A MIDI

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte, le 23 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Clara (entre-deux St Magdalen), Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dunbar, voyer, le 28 juin 1847, ledit lot mesurant trente (30) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (100) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les susdites bâtisses comprenant une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers en plus comptant, balance, s'il y en a devant être représentée par billets de l'acquéreur en deux acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cunes, notaire aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 326 rue Carondelet.
James B. Rosser Jr,
John Dymond Jr.
W J. Waguespack avocats.
3 juil—3 10 17 24 31—août 6

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA MAISON DE RESIDENCE No 609 RUE St-CHARLES,

EN FACE DU SQUARE LAFAYETTE.

A L'ENCAN, LUNDI, 1er AOUT A 11 HEURES A. M.

Dans l'affaire de la Succession de Chas Lochran No 93,429 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "C". Conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, en date du et signé à la Nouvelle Orléans le 20 juillet 1910, rendu dans la susdite affaire et hameçonné, m'ordonnant de vendre après cela ses annonces et la publicité faite, toute la propriété mobilière et effets contenus dans la maison No 609 rue St Charles, selon un inventaire en agiété.

Tout ce qui généralement se trouve dans une maison moderne et bien montée.

Conditions—Comptant. Frais de limite. Dépôt requis.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.
Bureau, 738 rue Gravier, bons Main 357
21 juil—21 24 31—août 1

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de HENRY GERMANN,

No 93,605. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

MEUBLES DE MAISON, ACTIONS, BONS, RECLAMATIONS, ETC.,

A l'encan, MARDI, le 26 juillet 1910

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée, Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, ledit ordre adressé à J. L. Onorato daté et signé le 21 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi MARDI le 26 juillet 1910, les effets mobiliers ci-après décrits

Meubles de Maison, 5 Actions de la Keystone Life Insurance Company, de la Nouvelle-Orléans; 2 Actions de la Cosmopolitan Ice Company de la Nouvelle Orléans; 5 Actions de la Philadelphia Life Insurance Company, 1 Bon de la Compagnie Universel e du Canal 1er Océanique de Panama, Réclamations, Factures, Billets à Recevoir, etc

Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. 910 rue Gravier.

Zengel, Thomas & Sutton, Avocats.
14 juil—14 17 24 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de ladite Cour, Division B, absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux par Macarty, entre les rues Adams et Burdette, SAMEDI, 20 juillet 1910, à 11 heures a. m.

Un lot de meubles de maison et effets, etc.
Conditions—Comptant.

DANZIGER & TESSIER.
C. A. Tessier, Encanteur.
17 juil—17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau, Pupitres, 2 Underwood Typewriters, Machine pour additionner Burroughs, Tiroir pour documents, Chaises, Tables, Bibliothèque à section, etc.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 27 juillet 1910 à 11 heures a. m., sur les lieux, Chambre 1029 Bâtisse Maison Blanche il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée,

Un lot de meubles de bureau, Coffre-fort en fer, Pupitre, Machine à additionner Typewriters, etc., tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Dart & Kernan & Dart, avocats
14 juil—14 17 23 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR.

Fonds de Magasin, Mécaniques, "Blow Pipe System".

Un Lot de Rebuts en Fer de 16 lbs. Traîneaux Meubles de Bureau, Typewriters, Pupitres. Environ 200,000 Pieds de Bois de Charpente (Chêne et Pin etc.). Fer Fondu (Fer Malléable, Acier). Cloua, Fer Brut, Matériel de Peinture et des Consommes d'Autres Articles et Fournitures Mécaniques Utiles et Nécessaires dans les Affaires de la International Car Company.

W. W. Carre Company Limited vs La International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juillet 1910, à 10.30 heures a. m., La Manufacture de la International Car Company, sur le Chemin de la Métairie dans la ville de Bath, paroisse de J. Ferron il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Le fond de magasin, certaines machines, divers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant
Dart, Kernan & Dart, avocats.
14 juil—14 17 23 24 28

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

Clara Fleuts vs les Messieurs George Oelkling et Oelkling et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le District Dumesy, Deuxième Ward, Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'îlet No 11, compris entre la Promenade Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) les rues Port, St-Ferdinand et Amont (maintenant rue Rampart) sur un plan dressé par L. H Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine, vingt huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033-35 rue Port.

Conditions—Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat et la ville, l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente ebes

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs.
623 rue Gravier.

E. W. Bischoff avocat.
3 juil—3 10 17 24 31—août

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Miron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,829—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte provisoire présenté par J. F. Cordill, administrateur de cette succession, serait non approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — Favret & Fredricks, avocats.
23 juil—23 27—août 1

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi le 28 juillet 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire de George L. O. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite à savoir—

Propriétés Foncières

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville contenant dix huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 2 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings bins", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet îlet ne des chantiers. Cet îlet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour jardien et chantier.

Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 25 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 2 est contigu au lot No 2 et mesure 25 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "mash stickler", tuyaux, poulies, étables, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré au Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureaux et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit considérablement fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il se sera jour dans vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires exceptée le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au recevoir à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires connus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec références, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter son dite enchère et de payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire ledit dépôt, et ce dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dits jours qui suivront celui où ledit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucune objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente le ordonnée sera terminée et confirmée l'encanteur fera, parfaitera et livrera un acte notarié de translation de propriété à l'acquéreur en aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

CHEVAUX ET MULETS

Les enchères pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et élevée.

Chevaux de selle et de voiture..... 100@125
Bons chevaux de trait..... 75@115
Chevaux communs..... 50@10
Mulets de ville..... 100@175
Gros heavy..... 150@225
Mulets pour habitations sucrières..... 100@115
Mulets de coton..... 90@10

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PHILIP HELM.

No 92,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—En vertu d'un ordre signé sous la date du 13 juillet 1910, par George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E dans la susdite affaire je vendrai à l'encan MARDI, 26 JUILLET 1910 à 10 heures a. m. précises sur les lieux 1371 ave St-Bernard, dans le Troisième District de cette ville—Un Lot de Meubles de Ménage usagés inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

ERNEST A CARRERE Encanteur
806 rue Perdido.

16 juin—16 17 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION
Joli Cottage Simple
4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda.

Succession de Magdelina Bruning, épouse de Carl F. Kuppler.

No 93 776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par l'avenue St Claude, les rues Kentucky, Mathilda et Nord Rampart, désigné comme lot No 9, mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 198 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kuppler pendant son mariage avec Magda ena Bruning, par achat de la Suburban Building and Loan Assn., par acte pardevant H. L. Loomis Jr. notaire, le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 250, folio 689

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple, neuf, en bois couvert en ardoise, retiré du trottoir, contenant 5 chambres, galerie, citerne, hangar, etc. Double ligne de chaux devant la porte et portant le numéro municipal 4516; avenue St Claude

Conditions—Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr., avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Sutton, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 25 26 27 28

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE COTTAGE DOUBLE.

2208-10 rue Quatrième.

Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 340 rue Carondelet — JEUDI, le 18 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 16 juillet 1910 et signé en Cour ouverte le 12 juillet 1910, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, St-David, Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 16 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer le 22ème jour de novembre 1889, annexé à et partie d'un acte passé par devant Benjamin Ory, notaire, le 22me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé d'après ledit plan à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St-David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant dégagées par les numéros 2208-10 rue Quatrième.

Conditions—Une moitié comptant et la balance en un an, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1910, l'acte de vente devant être passé pardevant Ernest Vidrine, notaire et tous les certificats devant être aux frais de l'acquéreur; dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

K. V. Richard, avocat
17 juil—17 24 31—août 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE
440 rue Newton, coin Nunez

Cottage double. Contenant chambres, rue Napoléon, sur ligne de chars.

Succession Bonderson vs Mme Virginia Green.

No 93,230—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER, A. Ramsey, Encanteur, bureau No 340 rue Carondelet—

MARDI, 16 AOUT 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre issu, rendu en Cour ouverte le 6 juillet 1910 et signé en Cour ouverte le 12 juillet 1910, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, sur la rive droite du Fleuve Mississippi, désignés par les numéros trois et quatorze dans l'îlet No cent cinquante cinq, lequel est borné par les rues Newton, Franklin, Home et Monroe, lesquels dits lots mesurant en mesure française chacun trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No trois formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et payer l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Jos. Lastenschlaeger, avocat
14 juil—14 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division B—No 93,119—Succession de Joseph Fernandez—Attendu que Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant épouse de Rudolph E Grevemberg a produit des preuves devant la cour qu'elle a été nommée intrice en mesure Julien Raymond Fernandez, Antoinette Elcan et Vivian Beatrice Fernandez, tous résidants de la ville de Baie St-Louis, dans l'Etat du Mississippi, que ladite mineure ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ladite intrice désire transférer lesdites propriétés et